

Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 5 Octobre 2022

Ouverture de la séance à 18h30

Présents : P. Mercier, J. Lassere, M. R. Débat, B. Villain, R. Urizzi, A. Villanueva, , S. Delor, C. Cazaubon, P. Justes, C. Villanueva, C. Davenne, M. Tronel, J. Capra

Secrétaire de séance : Jeanine CAPRA

1) Proposition de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers

Le comité du SDEG a adopté de nouveaux statuts pour faire évoluer la collectivité dans le domaine des énergies renouvelables. Lecture des différentes modifications (Cf document)

Chaque commune adhérente doit se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal vote la modification statutaire.

2) Evaluation frais de fonctionnement école pour année scolaire 2021/2022 pour facturation communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Preignan

La baisse des effectifs de 153 élèves à 142 élèves à la rentrée 2021 explique l'augmentation de la participation aux frais de fonctionnement de l'école par élève qui s'élève cette année à 795,72 euros, précédemment 735 euros l'année dernière. (Cf Document)

La participation financière des communes de résidence des enfants scolarisés à Preignan, concerne 12 enfants ainsi que 4 enfants en garde alternée (perception de la moitié de la participation)

Le Conseil Municipal vote un montant de participation arrondi à 795 euros.

3) Adhésion à la convention de participation et au contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents pour le risque santé, conclus par le CDG 32 pour un effet au 01/01/2023.

Suite à la consultation lancée par le CDG 32 au nom des communes lui ayant donné mandat pour le choix d'une mutuelle santé, parmi les 5 réponses d'organismes d'assurance, celle de la Mutuelle Nationale Territoriale a été retenue.

Une réunion d'information est programmée Mardi 11/10/2022 à Auch

Une participation mensuelle de 15 euros sera versée par la commune, à chaque agent ayant choisi ce contrat collectif avec la MNT.

La durée de convention et du contrat est de 6 ans (Cf tableau contrat collectif santé).

Le Conseil Municipal, vote et valide l'adhésion.

4) Don par le FCJEP des pagodes acquises avec le concours du budget participatif

Par son courrier de juillet 2022, le FCJEP confirme sa volonté de céder les 8 pagodes à titre gratuit à la mairie. La cession sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale du foyer. Il conviendra ensuite de rédiger un règlement intérieur pour prêt ou location aux autres communes

Le Conseil Municipal vote pour accepter ce don.

5) Décision modificative N°1 (opérations d'ordre inscriptions inventaire pagodes et véhicule donné par Mme Comet)

Selon les montants estimés par les factures ou expertise, les biens ci-dessous seront intégrés à l'actif de la commune :

Véhicule électrique : 1500 euros

Pagodes : 15 000 euros

Véhicule donné par Mme Comet : 3000 euros

Le Conseil Municipal vote et valide cette décision

Questions diverses

- Eclairage de Noël : dans le contexte d'économie d'énergie et en adéquation avec l'extinction de l'éclairage public à 23h, le Conseil Municipal choisit de maintenir l'installation des illuminations de Noël et de poser un programmateur pour celle de la route nationale afin qu'elle s'éteigne à 23 H. comme les autres.
- Compte rendu de la commission des travaux du 4/10/22 par J. Lasserre. Sont abordés les points suivants (Cf documents) :
 - Modification du PLU de nouveaux zonages
 - La dégradation de la rue du 19 mars 1962
 - Point sur les trois projets de lotissement et d'aménagement en cours.
 - Nom et numérotation des rues et des routes
 - Questions diverses : terrain synthétique, effondrement du mur de soutènement de rue du château (sera discutée en réunion de bureau), contentieux sol salle de classe, pose de 2 miroirs convexes sur le chemin de forman.

Fin de la séance à 20h05